Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Conseil des universités

Vingtième rapport annuel 1988-1989

Québec

90-01658/

Le contenu de cette publication a été rédigé
par le Conseil des universités

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 4e trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-551-12217-1
ISSN: 0383-4611

© Gouvernement du Québec 1989

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Conseil des universités pour l'exercice terminé le 31 juillet 1989.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Science,

Claude Ryan

Sainte-Foy, 24 août 1989

Monsieur Claude Ryan
Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Science
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 17 de la Loi sur le Conseil des universités, je vous présente le vingtième rapport annuel du Conseil. Il couvre la période d'activités s'étendant du 1er août 1988 au 31 juillet 1989.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,

Pierre Lucier

Sainte-Foy, 24 août 1989

Table des matières

Présentation du Conseil 9

1. Les ressources du Conseil 13

1.1 Les ressources financières 13

1.2 Les ressources humaines 13

1.3 L'organisation fonctionnelle des comités 13

2. Les activités réalisées par le Conseil 15

2.1 Le bilan statistique 15

2.2 Description des études 15

2.3 Les travaux des comités statutaires 16

2.3.1 Les travaux de la Commission de la recherche universitaire 16

2.3.2 Les travaux du Comité des programmes 17

2.3.3 Les travaux du Comité du financement 20

Conclusion 23

Annexe I 25

Avis du Conseil des universités en 1988-1989 25

Autres publications du Conseil en 1988-1989 25

Annexe II 27

Liste des membres des comités statutaires 27

Annexe III 31

Liste des membres des Comités *ad hoc* en fonctionnement en 1988-1989 31

Annexe IV 33

Liste nominative du personnel du Conseil des universités 33

Le présent document constitue le 20e rapport annuel du Conseil des universités, créé en 1968 (L.R.Q., c. C-58) avec la mission « de donner des avis au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie sur les besoins de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire et de lui faire des recommandations sur les mesures à prendre pour combler ces besoins ».

Présentation du Conseil

Dans le cadre de son mandat et selon les termes de l'article 3 de sa loi constitutive, le Conseil peut, en particulier :

« a) étudier les besoins de l'enseignement supérieur en tenant compte des besoins culturels, scientifiques, sociaux et économiques du Québec, ainsi que des ressources humaines et matérielles et des effectifs étudiants ;

b) proposer les objectifs qui doivent être poursuivis, à court et à long termes, pour que soit assuré le développement de l'enseignement supérieur et réviser périodiquement ces objectifs ;

c) donner au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie des avis sur le développement des institutions universitaires et sur la création de nouveaux établissements d'enseignement supérieur ;

d) suggérer au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie les normes qui pourraient être adoptées relativement à la standardisation des méthodes comptables des établissements d'enseignement supérieur ;

e) étudier les budgets annuels de fonctionnement et d'investissements des établissements d'enseignement supérieur ;

f) recommander le montant des crédits annuels à dégager pour fins de subventions aux établissements d'enseignement supérieur ainsi que leur répartition ;

g) recommander des mesures propres à assurer la coordination et la collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur et entre l'enseignement supérieur et les autres niveaux d'enseignement ;

h) maintenir des liens étroits avec les organismes responsables de la recherche et faire des recommandations au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie relativement au développement de la recherche universitaire ;

i) collaborer à la préparation des lois et des règlements relatifs à l'enseignement supérieur et à la recherche universitaire. »

Pour sa part, selon les termes de l'article 4 de la Loi, le ministre est « tenu de soumettre à l'avis du Conseil :

a) tout plan qu'il entend mettre en œuvre pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire, à chaque phase majeure de son élaboration ;

b) les budgets annuels de fonctionnement et d'investissements des établissements d'enseignement supérieur ;

c) la répartition, entre les établissements d'enseignement supérieur, du montant global des crédits annuels dégagés pour fins d'enseignement supérieur et de recherche universitaire ;

d) les mesures qu'il entend adopter pour assurer la coordination entre les établissements d'enseignement supérieur ;

e) des règles relatives à la standardisation des méthodes comptables des établissements d'enseignement supérieur. »

Le Conseil se compose de 17 membres, dont le président, neuf personnes provenant du milieu universitaire, quatre du monde des affaires et du travail, deux du gouvernement et le président de la Commission de la recherche universitaire.

Le tableau suivant donne la liste des membres du Conseil, avec leur fonction et la date prévue d'expiration de leur mandat.

Composition du Conseil des universités du 1er août 1988 au 31 juillet 1989

Nom	Fonction	Date prévue d'expiration du mandat
Monsieur Jacques L'Ecuyer	Président	18 novembre 1991 (a quitté le 1er novembre 1988 pour occuper d'autres fonctions)
Monsieur Pierre Lucier	Président	7 mai 1994 (est entré en fonctions le 8 mai 1989)
Monsieur Bernard Bonin	Président de la Commission de la recherche universitaire Montréal	29 avril 1990 (a quitté le 1er septembre 1988 pour occuper d'autres fonctions)
Monsieur André Boutin	Vice-président de groupe Northern Telecom Canada Limitée Montréal	19 septembre 1988
Monsieur Esteban Chornet	Professeur titulaire Directeur Laboratoire de matières lignocellulosiques (LAML) Département de génie chimique Faculté des sciences appliquées Université de Sherbrooke Sherbrooke	4 mars 1991
Monsieur Yvon Daneau	Premier vice-président aux affaires nationales et internationales Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec Lévis	16 décembre 1991
Monsieur Paul Davenport	Vice-principal à la planification Université McGill Montréal	9 juillet 1990 (a quitté le 31 juillet 1989 pour occuper d'autres fonctions)
Monsieur Raymond Duchesne	Professeur Télé-Université Sainte-Foy	1er mars 1993
Madame Thérèse Gouin-Décarie	Professeure titulaire Département de psychologie Université de Montréal Montréal	9 juillet 1990
Madame Chantal Lavigne	Coordonnatrice Services aux personnes avec problèmes d'adaptation sociale Conseil régional de Santé et de Services sociaux — Région de Montréal	19 septembre 1988
Monsieur Michel Leclerc	Vice-président à l'administration Université du Québec Sainte-Foy	5 août 1991
Monsieur Guy Létourneau	Sous-ministre adjoint à la science Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science Québec	

Nom	Fonction	Date prévue d'expiration du mandat
Monsieur Sean McEvenue	Vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la planification Université Concordia Montréal	9 juillet 1990
Madame Julie Maltais	Étudiante à la maîtrise en marketing Université de Sherbrooke Sherbrooke	3 mars 1991
Me José Roy	Avocat Contentieux et Affaires juridiques Le Groupe Vior-Mazarin Québec	19 septembre 1988
Monsieur Louis Trotier	Professeur titulaire Département de géographie Université Laval Sainte-Foy	1er mars 1993
Monsieur Christian Veilleux	Étudiant au doctorat Génie physique École Polytechnique Montréal	3 octobre 1989 (en terminant ses études, a perdu sa qualité de membre provenant du milieu universitaire, le 3 juillet 1989)

Note: En vertu de l'article 7 de la Loi sur le Conseil des universités (L.R.Q., c. C-58), « à la fin de leur mandat, les membres du Conseil demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés ».

Cette année a été marquée par un changement de président. Monsieur Jacques L'Ecuyer, qui assumait cette fonction depuis 1981, a quitté le Conseil pour l'Université du Québec en novembre 1988. Il a été remplacé par monsieur Pierre Lucier en mai 1989. Monsieur Bernard Bonin, qui assumait la présidence de la Commission de la recherche universitaire et du Comité des programmes depuis 1987, a aussi quitté le Conseil le 1er septembre 1988. Le remplacement de Monsieur Bonin devrait s'effectuer dans les mois à venir.

Malgré les vacances de postes, le Conseil a maintenu son rythme de travail, grâce aux membres du Comité des programmes, de la Commission de la recherche et du Conseil qui ont bien voulu jouer un rôle de suppléance dans chacun de ces organismes. Il s'agit de monsieur Louis Trotier, qui a exercé le rôle de président d'assemblée et de porte-parole du Conseil, de monsieur Jacques Mathieu, qui a animé la Commission de la recherche, et de monsieur Normand Larochelle, qui a tenu le même rôle pour le Comité des programmes. Le Conseil tient aussi à souligner le travail de son Secrétariat.

En raison des circonstances, le rapport de cette année de transition se limitera à la description des ressources institutionnelles et fonctionnelles et au bilan des principales activités du Conseil.

1. Les ressources du Conseil

Pour réaliser sa mission, le Conseil dispose d'une infrastructure humaine, financière et technologique. En 1988-1989, le niveau et l'organisation de ces ressources ont été établis comme suit.

1.1 Les ressources financières

Le Conseil s'est vu attribuer en 1988-1989 un budget de 1 200 200 $, réparti selon les catégories suivantes:

Budget de fonctionnement 1988-1989 (en milliers de dollars)

Traitements	713,9
Autres rémunérations	74,3
Communications	46,2
Services	325,8
Entretien et réparations	1,5
Loyers	9,3
Fournitures	9,2
Autres dépenses	1,0
Équipement	19,0
Total	**1 200,2**

1.2 Les ressources humaines

Pour réaliser sa mission, le Conseil a disposé en 1988-1989 de 18 postes permanents: 2 postes hors cadres, 1 cadre, 6 professionnels et 9 personnes affectées aux tâches de soutien administratif et technique. La liste de ces personnes est fournie en annexe.

En plus de ses employés permanents, le Conseil a eu recours à des ressources externes *ad hoc*, rémunérées à contrat ou bénévoles, pour participer aux études et siéger sur les différents comités de travail. Ces personnes méritent des remerciements pour leur contribution significative à la réalisation du mandat du Conseil.

1.3 L'organisation fonctionnelle des comités

Pour la préparation de ses avis et l'élaboration d'un premier niveau de réflexion technique, le Conseil est soutenu par des comités et commission permanents. Il a aussi l'habitude d'organiser des groupes de travail spéciaux formés d'experts pour conduire certaines études qui nécessitent un bon arrimage avec le milieu universitaire et l'apport d'expertises ponctuelles spécialisées. Durant l'exercice 1988-1989, le Conseil a donc profité, comme chaque année, du travail du Comité des programmes, de la Commission de la recherche et du Comité du financement.

Il a en outre bénéficié des réalisations de comités *ad hoc* et des travaux de la table ronde sur la formation de 1er cycle.

On trouvera ci-dessous le mandat des comités statutaires et des comités *ad hoc*. La composition de ces comités est présentée en annexe sous la forme d'une liste des membres actifs en 1988-1989.

Le Comité des programmes:

Constitué dès la première année de fonctionnement du Conseil des universités (1969-1970), le Comité des programmes a commencé ses activités le 1er mai 1970.

En vertu du mandat qui lui a été confié lors de sa création et précisé en 1972-1973, il doit:

- évaluer la qualité et l'opportunité des programmes d'études des universités du Québec; on verra plus loin qu'un protocole d'entente a été signé en octobre 1988, entre le Conseil et la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), qui redéfinit la répartition des rôles entre les deux organismes;
- recommander l'approbation des nouveaux programmes et les mesures appropriées à la coordination des programmes existants;
- évaluer les implications matérielles des conditions de réalisation ou de développement des programmes;
- entreprendre toute activité jugée utile à la poursuite de ses fins.

La Commission de la recherche universitaire:

Constituée en vertu de l'article 13 de la Loi sur le Conseil des universités, la Commission de la recherche universitaire « a pour fonction de donner des avis au Conseil sur toute question relative à la recherche universitaire au Québec ».

Le Comité du financement:

Constitué en vertu de l'article 14 de la même loi, qui autorise le Conseil à créer des commissions techniques, le Comité du financement appuie le Conseil dans la réalisation de son mandat relatif au financement des universités tel qu'il est plus précisément défini dans l'article 3, alinéas *a*, *d*, *e* et *f*. Par ailleurs, en vertu de cette même loi (article 4, alinéas *b*, *c* et *e*), le Ministre est tenu de soumettre à l'avis du Conseil ses décisions relatives au financement des

universités; le Comité du financement soutient le Conseil dans ses réponses à ces demandes ministérielles.

En plus de ces trois comités statutaires, le Conseil a eu recours, en 1988-1989, à l'expertise de trois comités *ad hoc*: le Comité sur le secteur des sciences sociales, le Comité sur les interventions fédérales dans l'enseignement supérieur, le Comité sur les chargés de cours. On décrira plus loin les travaux de ces comités.

2. Les activités réalisées par le Conseil

Ce chapitre donne un rapide bilan statistique des travaux effectués par le Conseil, avant de préciser les principales activités et, en dernier lieu, de détailler la production propre aux comités statutaires.

2.1 Le bilan statistique

Du 1er août 1988 au 31 juillet 1989, le Conseil des universités a tenu neuf séances régulières, totalisant 11 journées de travail. Il a, au cours de la même période, formulé 18 avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

De ces 18 avis:

- 7 avis concernaient l'enseignement supérieur et recommandaient l'ouverture d'un nouveau programme ou la poursuite d'un programme autorisé à titre expérimental. De ces sept avis, cinq visaient un développement dans le réseau de l'Université du Québec, un à l'Université de Sherbrooke et un à l'Université Concordia;
- 3 avis s'adressaient au ministre chargé d'appliquer la Loi des professions et portaient respectivement sur l'accès à l'Ordre des agronomes, sur l'accès à l'Ordre des arpenteurs-géomètres et sur la composition du Comité de formation en urbanisme;
- 4 avis présentaient les réflexions du Conseil sur les subventions et le mode de financement des universités;
- 1 avis traitait en particulier des relations fédérales-provinciales dans le domaine de l'enseignement supérieur;
- 1 avis traitait des modes de planification et de coordination des universités;
- enfin, 2 avis présentaient au Ministre la vision du Conseil sur des projets de loi: le projet de loi 63 modifiant la Loi sur l'Université du Québec et le projet de loi 128 sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire.

2.2 Description des études

En constituant des groupes de travail *ad hoc*, le Conseil a entrepris ou conclu des études qui ont donné lieu à la formulation d'avis en 1988-1989 ou pouvant y conduire lors d'exercices ultérieurs.

- L'étude sur le secteur des sciences sociales a marqué l'exercice 1988-1989 avec la diffusion d'un rapport final en juillet 1989. Réalisé à partir des constats et des hypothèses du rapport préliminaire et des résultats d'une large consultation du milieu universitaire, ce rapport final complète le bilan précédent et traite des enjeux stratégiques du secteur des sciences sociales.

  Produit par un comité d'étude formé à cette fin, ce rapport final est en cours d'examen par le Conseil, qui verra sous peu à définir sa position sur la question et à formuler un avis au Ministre.

- En 1988, le Ministre a confié au Conseil des universités le mandat de réaliser une étude de la situation des chargés de cours. Réalisée par le Secrétariat du Conseil avec le concours de ressources extérieures, cette étude a été entreprise à l'automne 1988 et devra aboutir, à l'automne 1989, à la remise d'un rapport au Ministre.

  Malgré l'absence d'informations structurées sur la situation du personnel chargé de cours, la collaboration des administrations universitaires, des syndicats et des chargés de cours eux-mêmes a permis de colliger une importante base d'informations, qui autorise déjà l'identification des grandes caractéristiques de cette main-d'œuvre et de sa contribution à l'enseignement dans les universités.

- À la demande du Ministre, le Conseil a aussi réalisé une étude fournissant les bases d'une stratégie québécoise face aux nouvelles données de l'intervention fédérale dans le domaine postsecondaire. Les travaux réalisés avec la contribution d'un comité d'experts, d'origine volontairement diversifiée, ont donné lieu au projet d'avis no 88.2 déposé en août 1988.

- Une réflexion amorcée au Conseil depuis quelques années sur les modes de coordination à envisager pour améliorer la cohérence des orientations dans le système universitaire a donné lieu à l'avis no 88.4 déposé en octobre 1988.

  Le groupe de travail formé d'universitaires, de membres et de professionnels du Conseil a abordé, à l'occasion de cette étude, les pratiques actuelles de planification. Le Conseil entend reprendre ce dossier, au cours de l'exercice 1989-1990, par un examen des planifications institutionnelles.

- Sensible à la problématique de « la nouvelle jeunesse » qui constitue une partie de la population étudiante, ainsi qu'aux besoins et comportements non identifiés de l'ensemble de la nouvelle clientèle des universités, le Conseil a amorcé une

étude sur le cheminement des étudiants, qui devra se poursuivre lors de l'exercice suivant.

D'autres études d'importance ont été entreprises durant cet exercice; elles sont réalisées par les organismes statutaires du Conseil, qui ont abordé simultanément plusieurs questions de fond en comité, en sous-comité ou en associant leurs forces.

La section suivante fait état de ces principales activités et constitue, en quelque sorte, le rapport annuel des trois organismes fonctionnels du Conseil.

2.3 Les travaux des comités statutaires

Comme la section 1.3 l'a décrit, le Conseil bénéficie de l'expertise et des travaux de trois groupes fonctionnels. Le texte qui suit est établi à partir du rapport de ces trois organismes.

2.3.1 Les travaux de la Commission de la recherche universitaire

Au cours de l'année 1988-1989, la Commission de la recherche universitaire a tenu cinq séances régulières et s'est réunie à deux reprises avec le Comité du financement pour traiter de la question du financement des coûts indirects de la recherche universitaire. Depuis septembre 1988, monsieur Jacques Mathieu, de l'Université Laval, agit à titre de président par intérim de la Commission, en attendant que soit nommé le successeur de monsieur Bernard Bonin.

Malgré un effectif réduit, cinq postes étant actuellement à pourvoir, la Commission a poursuivi les travaux entrepris lors de l'exercice précédent sur les objectifs et les orientations de la maîtrise et sur les indicateurs relatifs à la recherche universitaire et aux études supérieures. Elle a également transmis au Conseil un rapport sur le nouveau programme fédéral de création de réseaux de centres d'excellence. D'autre part, elle a été associée aux travaux du Comité des programmes sur les grandes orientations à privilégier au premier cycle et à ceux du Comité du financement sur les coûts indirects de la recherche universitaire.

Les objectifs et les orientations de la maîtrise dans les universités du Québec:

Le Comité d'étude sur les objectifs et les orientations de la maîtrise regroupe des membres de la Commission de la recherche universitaire et du Comité des programmes, auxquels s'est joint le doyen des études supérieures de l'Université de Montréal à titre de représentant des doyens des études supérieures des universités du Québec.

Après avoir pris en considération les données descriptives concernant les programmes de maîtrise offerts dans les établissements québécois — la situation à l'automne 1987 et son évolution au fil des ans —, de même que la place que le grade occupe dans le système universitaire sur les plans de la fréquentation et de la diplômation, les membres du comité ont identifié quelques-uns des aspects du grade susceptibles d'intervention. C'est ainsi qu'ils se sont interrogés sur la multiplicité et la diversité des objectifs des programmes de maîtrise, le rôle de la maîtrise de recherche, l'importance du taux de déperdition, la durée des études, le passage au doctorat, le type de mobilité des étudiants, la fréquentation des différentes disciplines, etc. Le rapport d'étude soumis au Conseil des universités fera état des réflexions des membres du comité sur ces sujets et proposera des perspectives d'action.

Le Conseil des universités analysera le rapport du Comité au début de l'automne et décidera des suites à donner.

Les indicateurs de la recherche universitaire et des études supérieures:

L'objectif de l'étude consistait à identifier les indicateurs appropriés, pouvant faire l'objet d'un consensus dans le milieu universitaire, pour la détermination de l'état du développement de la recherche universitaire et des études de 2e et 3e cycles au Québec.

À la suite de cette opération, la Commission de la recherche entend mettre au point une méthode utilisant ces indicateurs pour situer la contribution relative des universités du Québec.

Cette étude, qui répond à une préoccupation importante du Conseil, a donné lieu à un premier document de travail sur les indicateurs. L'exercice 1989-1990 verra la poursuite de cette étude destinée à soutenir le travail de la Commission de la recherche.

Le programme fédéral de création de réseaux de centres d'excellence:

Devant la portée structurante du programme fédéral de création de réseaux de centres d'excellence, le Conseil des universités a demandé à la Commission de la recherche de lui faire part de ses réactions sur ce programme spécial de financement de la recherche, qui mettra à la disposition des chercheurs canadiens près de 250 millions de dollars au cours des quatre prochaines années.

Bien que ce programme ait pu être susceptible d'améliorations, il a amorcé un processus de concertation à l'intérieur du milieu universitaire. En outre, il semble avoir entraîné une volonté au gouvernement du Québec de prendre en charge les frais indirects de recherche.

Le Conseil entend suivre de près son développement au cours des prochains mois et observer les effets de son application au Québec, particulièrement sur le développement de la recherche universitaire.

2.3.2 Les travaux du Comité des programmes

Au cours de l'année écoulée, le Comité a tenu neuf réunions régulières. Par ailleurs, des membres du Comité se sont réunis à trente-deux reprises en sous-comité ; dix-sept de ces réunions en sous-comité ont été consacrées à l'évaluation préliminaire de projets de nouveaux programmes, six à des rencontres avec des représentants d'universités ayant soumis de tels projets, quatre au réexamen de programmes existants et les cinq autres à des dossiers divers.

Évaluation de projets de nouveaux programmes d'études universitaires :

En 1988-1989, treize projets de nouveaux programmes d'études universitaires étaient en cours d'évaluation au Comité. Le Comité a adopté une recommandation, à l'intention du Conseil, sur huit de ces projets[1]. À la demande de l'université concernée, le Comité a mis fin à l'étude d'un autre projet avant l'adoption d'une recommandation à l'intention du Conseil. Quant aux quatre derniers projets, le Comité poursuivra leur évaluation lorsqu'il aura obtenu les pièces des dossiers correspondants qui lui manquent encore.

On pourra se reporter aux tableaux 1, 2, 3 et 4, à la fin du présent chapitre, pour obtenir plus de détails sur les projets de nouveaux programmes dont le Comité a entrepris, poursuivi ou achevé l'évaluation en 1988-1989, et pour connaître le bilan cumulatif des travaux du Conseil en ce domaine depuis sa création.

Réévaluation de programmes existants :

Le Comité a procédé cette année à la réévaluation de cinq programmes ayant déjà fait l'objet d'une approbation à titre expérimental. Le tableau 5, à la fin du présent chapitre, fournit les explications utiles sur ces programmes et, le cas échéant, sur les décisions prises à leur endroit par le Conseil ou le Comité.

Autres travaux :

Cette année, le Comité a préparé, à l'intention du Conseil, des recommandations sur deux projets de règlement qui lui avaient été soumis par l'Office des professions du Québec.

1. Une de ces recommandations n'a pas été acheminée au Conseil, à la demande de l'université ayant soumis le projet correspondant.

Le Comité a également étudié un avant-projet de programme de doctorat (de 1er cycle) en chiropratique, élaboré par l'Université du Québec à Trois-Rivières et sur lequel l'Université du Québec avait sollicité un pré-avis d'opportunité. Au terme d'un examen approfondi du dossier, le Comité a finalement conclu qu'opportunité et qualité étaient inextricablement liées dans le dossier complexe de la chiropraxie. Il a donc recommandé au Conseil de ne pas donner suite à la demande de pré-avis de l'Université du Québec, mais d'évaluer plutôt son projet selon la procédure régulière, c'est-à-dire une fois reçus le dossier complet et l'avis de qualité correspondant de la CREPUQ. Partageant les vues du Comité sur ce dossier, le Conseil a fait sienne cette recommandation.

Par ailleurs, le sous-comité sur le 1er cycle, sous-comité du Comité des programmes comportant également des membres du Conseil des collèges, a poursuivi ses travaux. Il a d'abord élaboré un document préparatoire à la table ronde sur le 1er cycle, rencontre dont l'organisation lui avait été confiée. Dans ce document, il présente les commentaires reçus des universités sur les documents de messieurs Bonin et Brunet — « Quelques réflexions sur le 1er cycle universitaire » et « La question pédagogique ou l'Université en question » — et fait le point sur les réflexions et les travaux de chacune sur le sujet. La table ronde, qui s'est déroulée le 28 octobre 1988, regroupa 33 participants, dont 20 représentants des universités et 8 représentants des collèges. Le sous-comité dégagea, dans un rapport, les points saillants et les éléments ayant fait l'objet de consensus lors de la table ronde. Ce rapport fut endossé par le Comité, déposé au Conseil, puis envoyé aux personnes présentes le 28 octobre. Le Comité examina ensuite la possibilité de rédiger un projet d'avis sur l'enseignement universitaire de 1er cycle. Il lui est toutefois apparu que les travaux réalisés au Conseil sur le sujet n'étaient pas encore suffisamment avancés pour pouvoir donner lieu à un tel projet d'avis. Il prépara alors, à l'intention du Conseil, un « Rapport sur le dossier du 1er cycle », dans lequel il retrace l'historique des travaux effectués sur ce dossier au Conseil depuis 1985 et fait un certain nombre de recommandations sur les suites à donner au dossier. Le Conseil a manifesté son intention de donner les suites appropriées à ces recommandations.

Nouvelle procédure d'évaluation des projets de nouveaux programmes[2] :

— Rappel historique

Conformément au mandat qui lui a été confié par le Conseil des universités, le Comité des programmes doit, notamment, évaluer la qualité et l'opportunité de tous les nouveaux programmes conduisant à un

grade — programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat — dont les universités envisagent l'implantation. Cependant, en vertu d'une entente convenue en 1970-1971 entre le Comité des programmes et le Comité des affaires académiques de la CREPUQ, la responsabilité de l'évaluation de la qualité des projets de nouveaux programmes a été déléguée au Comité d'évaluation — devenu par la suite le Sous-comité d'évaluation des programmes — de la CREPUQ.

— Inconvénients de l'ancienne procédure

Deux facteurs vinrent altérer le fonctionnement harmonieux de cette procédure. En premier lieu, dans le courant des années 1970, l'Université du Québec décida de confier l'évaluation de la qualité des projets de nouveaux programmes élaborés par ses constituantes à son Conseil des études plutôt qu'à la CREPUQ. En second lieu, des recoupements se firent de plus en plus fréquents entre les évaluations de qualité et les évaluations d'opportunité. Des discussions furent donc entreprises au milieu des années 1980 entre des représentants du Conseil des universités, de la CREPUQ et de l'Université du Québec pour mettre au point une nouvelle procédure. Ces discussions aboutirent et le document décrivant la nouvelle procédure, préparé conjointement par le Conseil des universités et la CREPUQ, a été approuvé par le premier organisme en octobre et par le second en novembre 1988.

— Nouvelle procédure

Cette nouvelle procédure diffère de l'ancienne par deux éléments principaux : une évaluation de qualité effectuée par un seul et même organisme, la CREPUQ, pour les projets de toutes les universités, et des critères de qualité et d'opportunité redéfinis afin de permettre une meilleure distinction entre les deux types d'évaluation, ce dernier élément exigeant des universités la préparation de projets plus étoffés sur tous les aspects relevant de l'opportunité. Dorénavant, l'évaluation d'un nouveau programme se déroulera comme suit.

• Évaluation de qualité

Sur réception d'un projet de nouveau programme, la Commission d'évaluation des projets de programme[3] de la CREPUQ désigne, après consultation du Comité des programmes, quatre experts externes qui étudieront le projet, effectueront une visite d'évaluation et produiront un rapport qui devra prendre en considération quatre critères : le cadre (conditions d'admission, durée du programme, etc.), les activités, le personnel enseignant et les ressources matérielles. Après examen de ces rapports, la Commission d'évaluation adopte un avis de qualité sur le projet et le transmet à l'université concernée. Lorsque cet avis est favorable, l'université l'envoie, de même que les rapports d'experts, au Comité des programmes, qui peut alors procéder à l'étape suivante.

• Évaluation d'opportunité

Le Comité des programmes effectue cette évaluation en prenant en compte quatre critères : l'opportunité scientifique et culturelle, l'opportunité socio-économique, l'opportunité institutionnelle, l'opportunité systémique (entendue au sens du système universitaire québécois). Pour réaliser cette évaluation, il utilise la documentation existante : renseignements fournis par l'université soumettant le projet, opinion des experts consultés par la CREPUQ, « relances » du MESS, conclusions des études sectorielles, etc. Le Comité pourra également, selon les critères considérés, s'appuyer sur les rapports des experts externes de la CREPUQ ou consulter d'autres experts.

• Recommandation du Comité des programmes

S'appuyant sur les résultats des évaluations de qualité et d'opportunité, le Comité transmet au Conseil des universités ses recommandations en ce qui concerne l'implantation du nouveau programme et son financement dans le cadre du Fonds de développement pédagogique. Lorsqu'il le juge nécessaire, le Comité peut n'adopter sa recommandation qu'après examen d'un dossier complémentaire qu'il demande alors à l'université concernée. En outre, advenant le cas d'un avis de qualité de la CREPUQ favorable mais ne donnant pas satisfaction au Comité, celui-ci, sans reprendre l'évaluation de qualité, peut exprimer et expliquer ses réserves dans sa recommandation. Responsable en dernier ressort de l'évaluation des projets de nouveaux programmes, il n'est donc pas lié de façon absolue par les avis de qualité de la CREPUQ.

• Avis du Conseil des universités

Après examen des recommandations du Comité, le Conseil transmet les siennes au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sous la forme d'un avis de caractère public.

2. *Cette nouvelle procédure est entrée en vigueur en novembre 1988 et la Commission d'évaluation des projets de programme de la CREPUQ a entrepris l'évaluation de qualité d'un certain nombre de projets en 1988-1989. Cependant, tous les nouveaux programmes qui ont fait l'objet d'un avis du Conseil des universités en 1988-1989 ont été évalués selon l'ancienne procédure, car le processus de leur élaboration et de leur évaluation avait été entrepris avant novembre 1988.*

3. *Dans la nouvelle procédure, cette Commission d'évaluation des projets de programme de la CREPUQ a remplacé le Sous-comité d'évaluation des programmes de cet organisme.*

Tableau 1

Répartition par université, par secteur et par cycle, des projets de nouveaux programmes évalués par le Comité des programmes en 1988-1989

Répartition par université		Répartition par secteur		Répartition par cycle	
Universités	**Nombre de programmes**	**Secteurs**	**Nombre de programmes**	**Cycles**	**Nombre de programmes**
Concordia	1	Sciences appliquées	4	1er cycle	5
Laval	2			2e cycle	4
U. du Québec		Sciences fondamentales	0	3e cycle	4
UQAC	1				
UQAH	2	Sciences de la santé	1		
UQAM	1				
UQAM-INRS	1	Sciences de l'éducation	0		
UQAT	1				
UQTR	1	Sciences de l'administration	1		
TÉLUQ	1				
Sherbrooke	2	Sciences humaines et sociales	6		
		Arts et Lettres	1		
		Droit	0		
Total	**13**		**13**		**13**

Tableau 2

Liste des projets de nouveaux programmes évalués par le Comité des programmes en 1988-1989, avec indication du type de décision rendue par le Conseil des universités

Universités	Programmes	État du dossier			
		1	2	3	4
Concordia	Maîtrise « in Administration »*	X			
Laval	Maîtrise en santé communautaire	X			
	Doctorat en informatique				X
U. du Québec					
UQAC	Baccalauréat en langues modernes			X	
UQAH	Baccalauréat en science de la cognition				X
	Maîtrise en relations industrielles**	X			
UQAM	Maîtrise en intervention sociale	X			
UQAM-INRS	Doctorat en études urbaines			X	
UQAT	Baccalauréat en sciences humaines			X	
UQTR	Doctorat en génie papetier***	X			
TÉLUQ	Baccalauréat en communication****	X			
Sherbrooke	Baccalauréat en génie informatique			X	
	Doctorat en télédétection	X			

* *Implantation autorisée avec une condition préalable.*

** *Seul le cheminement de type professionnel a été recommandé.*

*** *Le projet soumis par l'Université du Québec portait le titre de « doctorat en pâtes et papiers »; ce titre a été changé à la demande du Comité des programmes.*

**** *Le projet soumis par l'Université du Québec portait le titre de « baccalauréat en communication organisationnelle »; ce titre a été changé à la demande du Comité des programmes.*

État du dossier:

1. *Recommandation positive*
2. *Recommandation négative*
3. *Programme dont l'étude se continuera à l'automne.*
4. *Programme dont l'étude a été suspendue.*

Tableau 3

Sommaire des recommandations du Conseil des universités concernant les nouveaux programmes au cours de ses 19 premières années d'activité

Recommandation	1970-1988	1988-1989	Total
Positive	343(111)*	7	350
Négative	115	0	115
Étude suspendue *sine die*	37	2	39
Total	**495**	**9**	**504**

* *Nombre de programmes en spécialités médicales recommandés globalement en 1971.*

Tableau 4

Nombre et répartition, par niveau d'étude, des programmes évalués par le Comité des programmes de 1970 à 1989

Niveaux	1970-1988	1988-1989	Total
1er cycle	129	5	134
2e cycle	218	4	222
3e cycle	94	4	98
Diplômes	9	0	9
Spécialités médicales	121	0	121
Total	**571***	**13**	**584**

* *La différence entre les totaux des tableaux 3 et 4 provient du fait qu'il a pu y avoir plus d'une recommandation pour un même programme étudié ou, plus fréquemment, que les programmes à l'étude au Comité des programmes ne peuvent pas tous faire l'objet d'une recommandation dans l'année même.*

Tableau 5

Liste des programmes réévalués par le Comité des programmes en 1988-1989, avec indication du type de décision rendue par le Conseil des universités

Universités	Programmes	Avis qui en avaient recommandé l'implantation	État du dossier				
			1	2	3	4	5
U. du Québec							
UQAC	Maîtrise en études régionales	77.12 (1978)*	X				
	Maîtrise en ressources et systèmes	78.13 (1979)**	X				
UQAM	Maîtrise en enseignement au primaire	83.23 (1984)					X
UQAM	Maîtrise en informatique de gestion	82.13 (1983)				X	
UQAM-INRS-ENAP	Maîtrise en analyse et gestion urbaines	83.16 (1984)					X

* *En 1984, le Comité des programmes avait recommandé, à la demande de l'Université du Québec, de prolonger de 3 ans le caractère expérimental de ce programme.*

** *Dans son avis 86.11 (1987), le Conseil des universités avait recommandé la prolongation, pour 3 ans, du caractère expérimental de ce programme.*

État du dossier :

1. *Levée du caractère expérimental recommandée par le Conseil des universités.*
2. *Prolongation du caractère expérimental recommandée par le Conseil des universités.*
3. *Fermeture du programme recommandée par le Conseil des universités.*
4. *Programme dont l'étude se continuera à l'automne.*
5. *Demande de prolongation du caractère expérimental acceptée par le Comité des programmes.*

2.3.3 Les travaux du Comité du financement

En 1988-1989, le Comité du financement a tenu six réunions régulières, au cours desquelles il a étudié les subventions de fonctionnement du réseau universitaire, le plan quinquennal d'investissements 1988-1993, les principes de la réforme de la politique de financement et les orientations gouvernementales concernant l'aide financière aux étudiants. De plus, le Comité du financement a tenu, avec la Commission de la recherche universitaire, deux réunions conjointes consacrées au dossier des frais indirects de recherche.

Au cours de ces réunions, le Comité a préparé cinq rapports à l'intention du Conseil, dont quatre ont conduit, en 1988-1989, à la formulation d'avis du Conseil.

— Le financement du réseau universitaire en 1988-1989 (avis 88.3).

- Pour une nouvelle politique de financement du réseau universitaire québécois (avis 88.5).
- Le plan quinquennal d'investissements universitaires pour la période 1988-1993 (avis 88.6).
- Les subventions de fonctionnement en 1989-1990 (avis 88.16).
- Les orientations gouvernementales concernant l'aide aux étudiants dans les années 90.

Le financement du réseau universitaire en 1988-1989

Dans le cadre de son avis sur les subventions de fonctionnement en 1988-1989, le Conseil a procédé à une évaluation du degré de sous-financement du réseau universitaire québécois. Des différentes méthodes utilisées, il se dégage une tendance très nette indiquant un degré de sous-financement important de l'ordre de 120 millions de dollars. Le Conseil a suggéré fortement au Gouvernement d'accentuer son investissement dans l'enseignement et la recherche universitaires, dont la contribution est indispensable à l'essor économique et à l'évolution de la société québécoise.

Une véritable révision du financement des universités ne peut être accomplie sans examiner la contribution relative des diverses sources de financement. Étant donné le niveau extrêmement bas des frais de scolarité au Québec, le Conseil a en outre jugé important de réitérer la recommandation qu'il faisait dans ses avis antérieurs de porter ces frais au niveau moyen observé ailleurs au Canada.

Pour une nouvelle politique de financement du réseau universitaire québécois

Préalablement à l'étude des mécanismes d'une nouvelle formule de répartition des subventions de fonctionnement, le Conseil a réaffirmé qu'une politique de financement doit contribuer à l'atteinte des quatre grands objectifs du système d'enseignement supérieur: accroissement de l'accessibilité, amélioration de la qualité de l'enseignement, accélération du développement des études supérieures et de l'excellence de la recherche, utilisation optimale des ressources.

La nouvelle formule de financement devrait assurer une couverture suffisante des besoins et prendre en compte les deux missions fondamentales des universités, en adoptant un financement différencié pour la fonction enseignement et pour la fonction recherche.

Après un examen des avantages et des inconvénients des différentes approches, le Conseil a recommandé de financer la fonction enseignement en relation avec les effectifs étudiants pondérés. Cependant, afin d'inciter les établissements à la performance, le Conseil a recommandé de réserver une proportion de 1 à 3 % de l'enveloppe budgétaire pour sanctionner positivement l'atteinte de certains objectifs. Afin de tenir compte de la situation particulière de certains établissements, la formule de financement devrait prendre en considération les caractéristiques de taille et d'éloignement des grands centres (périphérie).

Pour ce qui est de la fonction recherche, le Conseil a recommandé d'en financer les frais indirects en proportion du montant global des subventions obtenues des organismes subventionnaires.

Le plan quinquennal d'investissements universitaires pour la période 1988-1993

Dans son avis concernant le plan quinquennal d'investissements universitaires pour la période 1988-1993, le Conseil des universités déplore l'insuffisance des enveloppes annuelles permettant la rénovation des immeubles et l'acquisition de mobilier, appareils et outillage. De plus, ces enveloppes insuffisantes sont amputées de prélèvements servant au financement de programmes particuliers. Il en résulte que les universités ne reçoivent que les 2/3 des sommes prévues par un cadre normatif inadéquat actuellement en voie de révision.

Pour pallier ce sous-financement chronique des investissements, le Gouvernement a mis sur pied, ces dernières années, des programmes de rattrapage dans les domaines des équipements scientifiques et des volumes de bibliothèque.

Bien que nécessaire dans la situation actuelle, ce type de financement forfaitaire, dirigé et d'une durée limitée, entraîne l'instabilité du niveau de financement et réduit l'autonomie de gestion des universités. Seules des enveloppes annuelles pleinement indexées et déterminées dans un cadre normatif adéquat peuvent assurer stabilité et flexibilité dans le financement des immobilisations.

Les subventions de fonctionnement en 1989-1990

Cet avis examine le niveau et la répartition des subventions de fonctionnement en 1989-1990, mais ne tient pas compte des nouvelles perspectives financières introduites par le Discours sur le budget 1989-1990. Le Conseil a attiré l'attention du Ministre sur certains aspects de l'enveloppe actuelle, notamment le taux de vieillissement du personnel, l'indexation des dépenses non salariales et les conséquences financières du projet de loi 116 concernant les régimes complémentaires de retraite.

Le Conseil a recommandé au Ministre de ne pas procéder immédiatement à la répartition des crédits additionnels récurrents de 15 M $, afin de cerner l'impact combiné du mode de répartition de ces 15 M $ et des crédits supplémentaires annoncés lors du Discours sur le budget.

Les orientations gouvernementales concernant l'aide aux étudiants dans les années 90

En mai dernier, le Ministre rendait publiques des modifications au régime de prêts et bourses. Selon le rapport du Comité du financement, un régime d'aide financière aux étudiants doit non seulement répondre aux besoins financiers des étudiants, mais aussi s'arrimer aux grands objectifs de l'enseignement supérieur. Le rapport commente les orientations gouvernementales en fonction de ces objectifs et de l'avis 87.12 que le Conseil publiait l'an dernier concernant le système d'aide financière aux étudiants.

Conclusion

À travers l'ensemble de ses travaux et les 18 avis diffusés, le Conseil a encore cette année répondu à son mandat statutaire, en traitant des projets de développement de programmes des universités et en donnant son avis au Ministre sur le niveau des subventions gouvernementales aux universitaires.

Il a aussi, de sa propre initiative ou sur demande du Ministre, entrepris ou conclu des études de fond sur le système universitaire, en l'abordant par l'analyse de ses ressources (politiques de financement, chargés de cours), par l'examen horizontal des cycles d'études (1er cycle, maîtrise), par l'étude de son organisation, de ses pratiques ou de ses relations avec l'environnement (coordination-planification, relations avec le fédéral), par la recherche de ses nouveaux profils de clientèle (cheminement des étudiants) et, enfin, par l'examen systématique d'un de ses secteurs disciplinaires (sciences sociales).

Ces différentes études contribuent, par leur convergence, à améliorer la connaissance que le Ministre, les universités elles-mêmes et la population en général peuvent avoir de l'enseignement supérieur. Elles permettent de dégager les grandes tendances qui s'y manifestent. Enfin, elles peuvent éclairer les instances décisionnelles dans l'identification des stratégies les plus prometteuses pour l'évolution des universités et de la société québécoises.

Annexe I

Avis du Conseil des universités en 1988-1989

Avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science en 1988-1989

N°	Avis	Date
88.1	Projet de règlement modifiant le règlement déterminant les diplômes donnant accès à l'Ordre des agronomes du Québec	18 août 1988
88.2	Éléments d'une stratégie québécoise face à l'intervention fédérale dans le domaine postsecondaire	18 août 1988
88.3	Le financement du réseau universitaire en 1988-1989	16 septembre 1988
88.4	Les modes de coordination et de planification du système universitaire québécois	20 octobre 1988
88.5	Pour une nouvelle politique de financement du réseau universitaire québécois	20 octobre 1988
88.6	Le plan quinquennal d'investissements universitaires pour la période 1988-1993	20 octobre 1988
88.7	Projet de règlement modifiant le libellé du diplôme donnant accès à l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec	17 novembre 1988
88.8	Projet de loi 63 modifiant la Loi sur l'Université du Québec	14 décembre 1988
88.9	Projet de programme de doctorat en télé-détection soumis par l'Université de Sherbrooke	19 janvier 1989
88.10	Projet de règlement modifiant la composition du Comité de formation en urbanisme	19 janvier 1989
88.11	Projet de programme de baccalauréat en communication organisationnelle soumis par l'Université du Québec (TÉLUQ)	16 février 1989
88.12	Programme de maîtrise en études régionales de l'Université du Québec (UQAC), approuvé à titre expérimental en 1978	21 avril 1989
88.13	Projet de programme de doctorat (Ph.D.) en génie papetier soumis par l'Université du Québec (UQTR)	21 avril 1989
88.14	Projet de programme de maîtrise (M.Sc.) « in administration » soumis par l'Université Concordia	21 avril 1989
88.15	Projet de loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (projet de loi 128)	19 mai 1989
88.16	Les subventions de fonctionnement en 1989-1990	19 mai 1989
88.17	Projet de programme de maîtrise en relations industrielles soumis par l'Université du Québec (UQAH)	19 mai 1989
88.18	Projet de programme de maîtrise en intervention sociale soumis par l'Université du Québec (UQAM)	16 juin 1989

Autres publications du Conseil en 1988-1989

Rapport final — Étude sectorielle en sciences sociales — *Juin 1989*

Dix-neuvième rapport annuel (1987-1988) — *Octobre 1988*

Annexe II

Liste des membres des comités statutaires

Liste des membres du Comité des programmes

Nom	Fonction	Date prévue d'expiration du mandat
Monsieur Bernard Bonin	Président	29 avril 1990 (a quitté le 1er septembre 1988 pour occuper d'autres fonctions)
Membres:		
Monsieur René J.A. Chouinard	Directeur Département des sciences appliquées Université du Québec à Chicoutimi Chicoutimi	20 février 1990
Monsieur Yves Clermont	Professeur titulaire Département d'anatomie Faculté de médecine Université McGill Montréal	20 février 1989
Madame Francine Denizeau	Professeure Département de chimie Université du Québec à Montréal Montréal	20 février 1990
Monsieur Yvon Doyle*	Étudiant au doctorat en psychopédagogie Université Laval Québec	21 avril 1991
Monsieur André Juneau	Président-directeur général Biro inc. Québec	20 février 1989
Monsieur Normand Larochelle	Doyen de la Faculté des sciences de l'Université de Sherbrooke (jusqu'en juin 1989). A assumé la présidence par intérim du Comité durant toute l'année 1988-1989	20 février 1989
Madame France Normand**	Étudiante au doctorat en études québécoises Université du Québec à Trois-Rivières Trois-Rivières	20 février 1989
Monsieur Claude Rochette	Adjoint au vice-recteur aux études Vice-rectorat aux études Université Laval Sainte-Foy	20 février 1989
Monsieur Lucien Saint-Pierre	Aide pédagogique individuel Collège de Bois-de-Boulogne Montréal	17 septembre 1989
Monsieur François Vaillancourt	Professeur titulaire Département des sciences économiques Faculté des arts et sciences Université de Montréal Montréal	20 février 1991

Nom	Fonction	Date prévue d'expiration du mandat
Observateurs:		
Monsieur Louis Pelletier	Directeur Direction de l'enseignement Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science	
Monsieur Michel Desgagnés	Professionnel Direction de l'enseignement Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science	
Secrétaire:		
Monsieur Yves Prayal	Agent de recherche et de planification socio-économique Conseil des universités Sainte-Foy	

* *A commencé à siéger au Comité des programmes en mai 1989.*
** *A siégé au Comité des programmes jusqu'en avril 1989.*

Liste des membres de la Commission de la recherche universitaire

Nom	Fonction	Date prévue d'expiration du mandat
Monsieur Bernard Bonin	Président	29 avril 1990 (a quitté le 1er septembre 1989 pour occuper d'autres fonctions)
Membres:		
Monsieur Ray Bartnikas	Maître de recherche Institut de recherche d'Hydro-Québec Varennes	25 mai 1991
Monsieur Alain B. Haurie	Directeur Groupe d'études et de recherche en analyse des décisions (GERAD) École des Hautes Études Commerciales Montréal	23 avril 1989 (a quitté le 20 septembre 1988 pour s'adonner à d'autres activités)
Madame Alegria Kessous-Elbaz	Professeure agrégée Département de pathologie Institut du Cancer de Montréal Université de Montréal Montréal	23 avril 1989
Monsieur Claude Lajeunesse	Président-directeur général Centre de recherche informatique de Montréal Montréal	16 décembre 1990 (a quitté le 1er septembre 1988 pour occuper d'autres fonctions)
Madame Maryse Lassonde	Professeure Département de psychologie Université de Montréal Montréal	16 décembre 1990

Nom	Fonction	Date prévue d'expiration du mandat
Monsieur Jacques Mathieu	Directeur Centre d'études sur la langue, les arts et les traditions populaires de francophones en Amérique du Nord (CELAT) Faculté des lettres, Université Laval Sainte-Foy. A assumé la présidence par intérim de la Commission durant toute l'année 1988-1989	25 septembre 1988
Monsieur Bernard Robaire	Professeur titulaire Département de pharmacologie Faculté de médecine Université McGill Montréal	25 mai 1991
Monsieur Benoît Robert	Étudiant au doctorat Génie civil - hydraulique École polytechnique Montréal	23 avril 1989 (a quitté le 20 octobre 1988 pour exercer d'autres fonctions)
Observateurs:		
Monsieur Philippe Bergeron	Directeur de la recherche Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science Québec	
Madame Christiane Querido	Présidente-directrice générale Fonds F.C.A.R. Sainte-Foy	
Monsieur Camil Guy	Secrétaire Conseil de la science et de la technologie Québec	
Secrétaire:		
Madame Diane Duquet	Agente de recherche et de planification socio-économique Conseil des universités Sainte-Foy	

Liste des membres du Comité du financement

Nom	Fonction	Date prévue d'expiration du mandat
Madame Anne Marrec	Présidente	
Membres:		
Monsieur Jacques Bourgeois	Professeur agrégé Département des finances École des Hautes Études Commerciales Montréal	20 novembre 1988
Madame Mireille Brochu	Secrétaire générale Secrétariat général Conseil de recherche en sciences naturelles et génie Ottawa	16 septembre 1990

Nom	Fonction	Date prévue d'expiration du mandat
Monsieur André Gamache	Adjoint au président Bureau du président Communauté urbaine de Montréal Montréal	20 mai 1990
Madame Danielle G. Garcia	Directrice des services pédagogiques Collège de Rosemont Montréal	16 septembre 1990
Monsieur Clément Lemelin	Professeur Département des sciences économiques Université du Québec à Montréal Montréal	17 novembre 1990
Monsieur Yvon Lussier	Directeur Bureau de la recherche institutionnelle Université du Québec à Montréal Montréal	20 novembre 1988 (a démissionné le 30 septembre 1988)
Monsieur Claude Masson	Professeur titulaire Département d'économique Faculté des sciences sociales Université Laval Sainte-Foy	16 février 1991
Monsieur Jean-Claude Moisan	Professeur titulaire Département de littérature Faculté des lettres Université Laval Sainte-Foy	20 novembre 1988
Monsieur Robert Morrison	Professeur Faculté d'administration Université McGill Montréal	19 février 1990
Madame Élaine Thériault	Étudiante en administration Université Concordia Montréal	16 février 1991
Monsieur Yvon Trudeau	Trésorier Université de Montréal Montréal	19 janvier 1991
Observateur:		
Monsieur Martin Desmeules	Directeur Direction des ressources matérielles et financières Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science Québec	
Secrétaire:		
Monsieur Jean-Marc Robichaud	Agent de recherche et de planification socio-économique Conseil des universités Sainte-Foy	

Annexe III

Liste des membres des Comités *ad hoc* en fonctionnement en 1988-1989

Liste des membres du Comité de l'étude sectorielle en sciences sociales

Nom	Fonction
Président:	
Monsieur Louis Maheu	Professeur titulaire Département de sociologie Faculté des arts et sciences Université de Montréal Montréal
Membres:	
Monsieur Claude Bariteau	Professeur titulaire Département d'anthropologie Faculté des sciences sociales Université Laval Sainte-Foy
Monsieur André Bernard	Professeur Département de sciences politiques Université du Québec à Montréal Montréal
Monsieur Normand Brouillette	Professeur Département de sciences humaines Université du Québec à Trois-Rivières Trois-Rivières
Madame Sheila Goldbloom	Professeure agrégée Département de service social Université McGill Montréal
Madame Tannis Arbuckle-Maag	Professeure titulaire Département de psychologie Faculté des arts et sciences Université Concordia Montréal
Secrétaire:	
Monsieur Richard Simoneau	Cadre Conseil des universités Sainte-Foy

Liste des membres du Comité de travail relatif à l'intervention fédérale dans le domaine postsecondaire

Nom	Fonction
Présidente:	
Madame Anne Marrec	Secrétaire du Conseil et Présidente du Comité du financement Conseil des universités Sainte-Foy
Membres:	
Monsieur Paul Bélanger	Directeur général Institut de recherche appliquée sur le travail Montréal
Madame Lise Bissonnette	Directrice des programmes québécois et canadiens Fondation C.R. Bronfman Montréal
Monsieur Claude E. Forget	Président Institut de l'amiante Montréal
Monsieur Patrice Garant	Professeur titulaire Faculté de droit Université Laval Sainte-Foy
Me Andrée Lajoie	Professeure titulaire Centre de recherche en droit public Faculté de droit Université de Montréal Montréal
Monsieur Gilles Paquet	Professeur Faculté d'administration Université d'Ottawa Ottawa
Secrétaire:	
Madame Ginette Decoste	Agente de recherche et de planification socio-économique Conseil des universités Sainte-Foy
Recherche:	
Monsieur Jean-Marc Robichaud	Agent de recherche et de planification socio-économique Conseil des universités Sainte-Foy

Annexe IV

Liste nominative du personnel du Conseil des universités

Présidence du Conseil:

Monsieur Jacques L'Ecuyer
Président (jusqu'au 1er novembre 1988)
Monsieur Pierre Lucier
Président (depuis le 8 mai 1989)
Madame Micheline Poitras
Secrétaire
Monsieur Richard Simoneau
Cadre

Secrétariat et administration:

Madame Anne Marrec
Secrétaire du Conseil
Madame Noëlla Laroche
Secrétaire
Madame Cécile Joly
Secrétaire administrative
Monsieur Giao Le Hoang
Analyste en informatique (occasionnel)
Madame Nicole Lavertu
Secrétaire
Madame Jacqueline Giroux
Secrétaire
Madame Claire Cantin
Secrétaire
Madame Marie-Paule Beaulieu
Auxiliaire de bureau

Agent(e)s de recherche et de planification socio-économique:

Madame Ginette Decoste (jusqu'au 6 mars 1989)
Madame Manon Bourgeois (congé sans solde)
Monsieur Paul Lewis (congé sans solde)
Ont été remplacés par messieurs
André Bourret et Claude Painchaud

Comité des programmes:

Monsieur Bernard Bonin
Président (jusqu'au 1er septembre 1988)
Monsieur Yves Prayal
Secrétaire du Comité
Madame Rita D. Grant
Secrétaire

Commission de la recherche universitaire:

Monsieur Bernard Bonin
Président (jusqu'au 1er septembre 1988)
Madame Diane Duquet
Secrétaire de la Commission
Madame France L. Tremblay
Secrétaire

Comité du financement:

Madame Anne Marrec
Présidente
Monsieur Jean-Marc Robichaud
Secrétaire du Comité
Madame France L. Tremblay
Secrétaire

Centre de documentation:

Madame Michèle Lavoie
Bibliotechnicienne